

Bureau du 3 novembre 2003

Décision n° B-2003-1796

commune (s) : Saint Fons

objet : **Instauration d'une servitude de canalisation**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La société Trans-Ethylène a réalisé une canalisation de transport de chlorure de vinyle monomère destiné à relier les usines Elf Atochem de Saint Fons et de Balan (département de l'Ain). Ces travaux déclarés d'intérêt général traversent deux parcelles communautaires respectivement cadastrées AK 3 et AL 45.

Un acte de constitution de servitude sur lesdites parcelles au profit de la société Trans-Ethylène doit être réalisé entre les parties.

Aux termes des conventions qui sont présentées au Bureau, l'indemnité en résultant au profit de la Communauté urbaine s'élève à 1 022,46 €, montant admis par les services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acte de constitution de servitude.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La recette en résultant sera inscrite au budget de la Communauté urbaine - compte 771 800 - fonction 222 - budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,